

AMNESTY INTERNATIONAL

FLASH

AILRC-FR
8 juin 2018

Madagascar. Un militant écologiste condamné à une amende absurde sur fond de répression persistante

Le montant absurde – 6,80 euros – de l’amende infligée à un militant écologiste sur la base d’accusations forgées de toutes pièces est le dernier exemple de la répression que mène le gouvernement malgache contre ceux qui dénoncent le trafic illicite de ressources naturelles du pays, a déclaré Amnesty International.

Le 8 juin, après avoir passé plus de trois semaines en détention, Christopher Manenjika a été déclaré coupable de « rébellion » et d’« outrage à fonctionnaires », des accusations forgées de toutes pièces. Les poursuites intentées à son encontre s’inscrivent dans la lignée de plusieurs inculpations de militants écologistes sur l’île, dont beaucoup encourent des peines de prison.

« La ressemblance est frappante entre le cas de Christopher et celui d’autres militants écologistes à Madagascar, eux aussi en butte à des accusations de " rébellion ", qui sont un prétexte pour les réduire au silence, a déclaré Makmid Kamara, directeur adjoint des Thématiques mondiales à Amnesty International.

« Le montant de cette amende, comparé aux infractions présumées et à la gravité des accusations portées, ne laisse aucun doute sur le fait que le but est l’intimidation. L’objectif du gouvernement est limpide : dissuader les militants de faire leur travail qui consiste à défendre et protéger leur droit à un environnement sain. Christopher Manenjika n’est pas un criminel et l’amende dont il a écopé doit être annulée. »

Christopher Manenjika est chargé de coordonner la communication pour la coalition Maroantsetra Lampogno, un groupe qui fait campagne contre le trafic illicite de ressources naturelles de Madagascar.

Il est donc chargé de recueillir des informations sur les cas de corruption, de trafic illicite de bois de rose et d’exploitation minière. Un autre membre de la coalition, Clovis Razafimalala, a passé près d’un an en prison pour ses activités militantes en faveur de l’environnement entre 2016 et 2017.

Christopher Manenjika se trouvait en détention provisoire à la prison de Maroantsetra depuis le 15 mai. Son procès s’est déroulé le 1^{er} juin devant le tribunal de Maroantsetra et sa demande de mise en liberté provisoire a été refusée.

Pour obtenir plus **d'informations** ou prendre rendez-vous pour **un entretien**, veuillez contacter :

Robert Shivambu, attaché de presse d'Amnesty International pour l'Afrique australe : +27 11 283 6000 ou +27 83 437 5732 ou robert.shivambu@amnesty.org

Courriel : press@amnesty.org

Twitter : @amnestypress ou @AmnestySAfrica ou @AmnestySARO